

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - VIDAL Alain - BETEILLE Martine -

Ont donné pouvoir : Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER  
Xavier MAFFRE à Martine BETEILLE  
DURAND Anthony à Magali NEGRE

Secrétaire de séance : Patricia KESZNER

OBJET : VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU TARN  
DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE TRAVAUX DE VOIRIE DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, décide de solliciter auprès du Département du Tarn une subvention dans le cadre de l'opération des travaux d'aménagement et de voirie du cimetière au titre du canton de MAZAMET 2 VALLEE du THORE pour la réalisation des travaux suivants :

- Projet d'aménagement intérieur du cimetière

Montant subventionnable 50 010 € HT

Plan de financement prévu :

. Subvention du département 30% :	15 003 €
. Subvention communauté d'agglomération :	16 623.14 €
. Participation de la commune :	<u>18 383.86 €</u>
	50 010 €

Le conseil municipal s'engage vis à vis du Département :

1. A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée,
2. A commencer l'exécution dans un délai maximum d'un an suivant la date de la décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.
3. A inscrire, dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de subvention départementale, les crédits correspondants à sa participation au financement du projet.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 28 juin 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 3 juillet 2023

Le Maire  
Alexis MOURET